



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 mai 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	57

Date de convocation

7 mai 2024

**Ressources Humaines –
Recrutement d'un agent en
CDD de droit privé pour les
régies de l'eau et de
l'assainissement**

**N° de la délibération
2024-244**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 mai 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier ANGELI (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Valina FAURE), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), Mme Michèle VICTORY (pouvoir à Pierre GUICHARD), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Bruno FAURE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN. Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Considérant les dispositions prévues par la Loi NOTRE ;

Considérant le transfert obligatoire à compter du 1er janvier 2020 de la Compétence Eau et assainissement à ARCHE Agglo.

Considérant la création par délibération du Conseil d'Agglomération du 13 novembre 2019, de régies intercommunales dotées de la seule autonomie financière pour l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement, S'agissant de services publics à caractère industriel et commercial le personnel relève du droit privé, hormis le directeur et le comptable,

Considérant la nécessité de remplacer l'ingénieur d'études assainissement qui sera placé en disponibilité, à compter du 1^{er} Août 2024 et jusqu'au 1^{er} octobre 2025, il paraît nécessaire de recruter un Chargé d'opération Eau et assainissement sur un Contrat à durée déterminée (18 mois), afin d'assurer la continuité de service public, et pour assurer les fonctions suivantes :

- Préparation des dossiers de consultation et pilotage des études de diagnostic et de schéma directeur d'assainissement
- Suivi des études de faisabilité et/ou de Maîtrise d'œuvre réalisées par des bureaux d'études externes
- Réalisation d'études simples en interne en matière d'assainissement
- Collaboration avec les personnes du service interne « gestion patrimoniale »
- Conduite d'opération sur l'étude de renouvellement de la station de Tain

Le Président propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un Chargée d'opération Eau et assainissement à temps complet pour une durée déterminée, à savoir 18 mois.

Ce poste est régi par la Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement, il est classé au groupe V de celle-ci.

Considérant l'avis du bureau du 25 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ADOPTE la proposition du Président,
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 mai 2024.